

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-02/06

Date : 25 mars 2013

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit : Mme la juge Ekaterina Trendafilova, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
M. le juge Cuno Tarfusser

**SITUATION RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR *c.* BOSCO NTAGANDA**

Public

Avec Annexe - *ex parte* réservée au Greffe et au conseil de permanence

**Enregistrement de la désignation de Maître Hassane Bel Lakhdar en qualité de
conseil de permanence pour M. Bosco Ntaganda**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
Mme Fatou Bensouda

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**
M. Xavier-Jean KEÏTA

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme. Silvana Arbia

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta Losilla

M. Sam Sasan Shoamanesh

Le greffier adjoint

M. Didier Daniel Preira

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

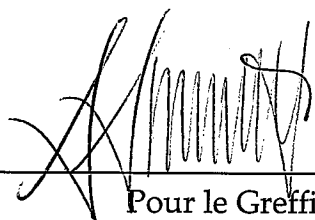
La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

M. Hassane Bel Lakhdar

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale à l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire la désignation de Maître Hassane Bel Lakhdar en qualité de conseil de permanence pour assister M. Bosco Ntaganda dans le cadre de sa première comparution prévue le mardi 26 mars 2013 (Annexe I).

Conformément à la norme 23 *bis* du Règlement de la Cour, la classification choisie se justifie au vu que l'annexe contient l'adresse privée de conseil de permanence.



Pour le Greffier

M. Sam Sasan Shoamanesh

Chef, Unité de l'aide judiciaire, section d'appui aux conseils

Fait le 25 mars 2013

À la Haye, Pay Bas